













2022/11/23

172 organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile exhortent la communauté internationale Condamnant les crimes de l'occupation raciste israélienne contre les enfants palestiniens et exigeant leur libération

Les autorités racistes d'occupation israéliennes continuent leurs violations contre les enfants palestiniens sans aucun respect pour les traités de protection de l'enfance et les conventions sur les droits de l'enfant, par divers moyens non humaines représentés par le meurtre, le déplacement, la démolition des maisons de leurs familles, les intimidant, les arrêtant et les maltraitant pendant et après la processus d'arret.

Depuis le début de cette année, les autorités d'occupation ont arrêté 750 enfants palestiniens et, en avril dernier, 119 cas d'arretations d'enfants ont été enregistrés, tandis qu'en octobre, le taux d'arretations d'enfants le plus élevé s'élevait à 160 enfants détenus à Megiddo, Ofer et Prisons de Damon. Parmis eux, environ 4 enfants sont administrativement emprisonnés, et 12 sont des enfants de moins de 12 ans. Ils gardent également les corps de 12 enfants martyrs dans des réfrigérateurs, et empêchent leurs familles de les enterrer de manière décente ou même d'examiner leurs corps. les prisonniers y sont soumis La cruauté dans la torture, les procès inéquitables et les traitements non humains qui violent leurs droits fondamentaux et menacent leur avenir de perte, et cela contredit les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier l'article (16), qui stipule qu'"aucun acte arbitraire ou l'exposition illégale à un enfant doit avoir lieu dans sa vie privée, sa famille ou son domicile. » ou sa correspondance ni aucun préjudicelicite dans son honneur ou sa réputation. » Il stipule également que « l'enfant a le droit d'être protégé par la loi contre une telle exposition et de tels abus ». L'occupation ne tient pas compte du jeune âge des enfants lorsqu'ils les amènent devant le tribunal militaire, et ne constitue pas pour eux un tribunal spécial (comme le confirment les instruments du droit international). Il s'agit d'une violation explicite du texte de l'article n° (1) de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui le définit comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ». De plus,





























la puissance occupante impose la soi-disant assignation à résidence aux enfants de Jérusalem, ce qui les empêche de sortir de chez eux et transforme les parents (surtout les mères) en gardiens masculins et féminins pour leurs enfants, où les enfants sont surveillés grâce à un bracelet en carton, et les parents ne sont pas autorisés à transférer l'enfant (sous réserve d'assignation à résidence) pour traitement en cas d'urgence, uniquement après approbationles autorités d'occupation compétentes.Les enfants de Jérusalem sont également parfois tenus de faire des travaux d'intérêt général (pour les colons juifs) dans le cadre de leur punition.

Les abus ne s'arrêtent pas à ce point seulement, mais les autorités d'occupation israéliennes privent les enfants des droits les plus élémentaires qui leur sont accordés par les pactes internationaux qu'ils méritent, quelles que soient leur religion, leur nationalité et leur nationalité, notamment :

Le droit de ne pas être soumis à une arrestation arbitraire.

Le droit de connaître le motif de l'arrestation.

Le droit d'obtenir un avocat.

Le droit de la famille de connaître le motif de l'arrestation de son enfant et le lieu de sa détention.

Le droit d'être traduit devant un juge immédiatement après son arrestation.

Le droit de s'opposer et de contester l'accusation.

Le droit de communiquer avec le monde extérieur.

Le droit à un traitement humain qui préserve la dignité de l'enfant détenu.

Le droit de faire accompagner l'enfant par un membre de la famille pendant l'enquête.

De plus, les enfants palestiniens emprisonnés dans les prisons de l'occupation israélienne de l'apartheid souffrent de conditions de détention dures et inhumaines qui ne respectent pas les normes internationales en matière de droits de l'enfant. Les enfants injustement détenus souffrent du manque et de la mauvaise nourriture, du manque d'hygiène, de la propagation des insectes, du sommeil dans des pièces qui ne disposent pas d'une ventilation ou d'un éclairage adéquat, du manque de soins de santé, du manque de vêtements, du manque de moyens de jeu, de divertissement et de divertissement, le manque de conseillers et de psychologues et la détention avec des adultes et avec des enfantscriminels (israéliens),





























l'exposition à la violence verbale, les passages à tabac, l'isolement, le harcèlement sexuel, les punitions collectives et les épidémies.

Les enfants détenus sont privés de soins de santé et de traitement médical approprié, et les analgésiques sont généralement le traitement de divers types de maladies. D'après les témoignages d'enfants détenus, l'administration pénitentiaire refuse de transférer les patients d'eux vers les cliniques de la prison, et s'ils les transfèrent, ils sont soumis à des coups, des insultes et du harcèlement, même de la part des médecins et des infirmières. médecin disponible à la clinique de la prison. L'occupation tergiverse toujours et refuse parfois d'opérer des enfants qui ont besoin d'opérations immédiates, ce qui est contraire aux lois internationales qui stipulent explicitement la nécessité de soins médicaux pour les prisonniers. Les articles (91-92) de la quatrième Convention de Genève stipulaient : " Chaque prisonnier doit avoir une clinique. » Un événement supervisé par un médecin qualifiéLes détenus reçoivent gratuitement les soins médicaux dont ils ont besoin, ainsi que l'installation de tout équipement médical nécessaire au maintien de leur santé en bon état. Des examens médicaux gratuits doivent être effectués pour les détenus au moins une fois par mois, et leur but est de surveiller l'état de santé et psychologique, la nutrition générale et l'hygiène, ainsi que la détection de maladies infectieuses. Administration pénitentiaire israélienneNe vous y accrochez pas.Et si l'on examine les peines prononcées de manière injuste et agressive, on constate qu'elles sont élevées, puisqu'il y a un enfant qui a été condamné à la réclusion à perpétuité, et trois enfants qui ont été condamnés à 15 ans de prison, et quatre autres enfants qui ont été condamnés entre 5 et 9 ans, et le verdict s'accompagne souvent d'amendes financières (400-2000 USD).).

L'État raciste d'occupation israélien est le seul pays au monde qui juge des enfants devant des tribunaux militaires.

Sur la base de ce qui précède, nous, les organisations soussignées, exigeons :

Premièrement : La communauté internationale, le Secrétaire général des Nations Unies, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants, l'UNICEF et toutes les institutions concernées, pour faire pression sur l'autorité raciste d'occupation israélienne et l'obliger à appliquer les conventions internationales sur les prisonniers et détenus, en particulier les enfants prisonniers, et de travailler à leur libération sansrestrictions ou





























conditions Deuxièmement : Toutes les organisations internationales de défense des droits de l'homme, en particulier celles qui travaillent dans le domaine de l'enfance, telles que l'UNICEF et DC, doivent lancer une campagne internationale pour faire la lumière sur la souffrance des enfants détenus dans les prisons israéliennes et œuvrer pour leur libération. Troisièmement : Demande à la communauté internationale d'inclure les forces racistes d'occupation israéliennes dans la liste noire des pays qui violent les droits de l'enfant.

Les organisations signataires

- 1. Union générale tunisienne du travail
- 2. Coordination Maghrebbine des Organisations des Droits de humains (dont 26 organisations RH du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye
- 3. La Coalition marocaine pour les organes des droits de l'homme (comprend 23 organisations marocaines de défense des droits de l'homme)
- 4. Union des femmes soudanaises
- 5. La Fédération jordanienne des syndicats indépendants
- 6. Union des comités des travailleuses palestiniennes
- 7. Coalition Tunisienne Contre la Peine de Mort
- 8. La Coalition des droits de l'homme pour arrêter l'agression, lever le siège et construire la paix au Yémen (comprend 10 organisations de dix pays arabes)
- 9. Coalition égyptienne pour les droits de l'enfant (comprend 100 institutions)
- 10.La Coalition nationale des organisations de la société civile au Yémen
- 11.La Coalition pour l'intégrité et la responsabilité (AMAN)/Palestine
- 12.L'Association des médecins palestiniens en Europe
- 13.L'Assemblée académique pour le soutien de la Palestine-Liban
- 14. Assemblée culturelle des femmes pour la démocratie / Iraq
- 15. Rassemblement culturel pour la démocratie / Irak
- 16.Plateforme ONG (Tajamoh)(comprend 20 organisations)/Liban





























- 17. Coalition syrienne contre la peine de mort (SCODP)
- 18. Coalition irakienne contre la peine de mort
- 19.L'Alliance irakienne pour les organisations des droits de l'homme (comprend 55 organisations)
- 20.La Coalition arabe contre la peine de mort (comprend 9 coalitions dans 8 pays)
- 21.L'Alliance féministe syrienne va activer la résolution 1325 du Conseil de sécurité
- 22. Coalition yéménite contre la peine de mort
- 23. Agir pour le changement et la démocratie en Algérie (ACDA)
- 24.Le Front marocain de soutien à la Palestine et contre la normalisation
- 25. Association Ibn Rushd pour le développement et la démocratie / Irak
- 26.La Société jordanienne des droits de l'homme
- 27. Société des droits de l'homme de Bahreïn
- 28. Association Baraem pour le travail social/Liban
- 29.La Société palestinienne du patrimoine national au Liban
- 30. Association solidarité laïque Tunisie/ Tunis
- 31./Association libano-palestinienne de la communication
- 32. Association tunisienne pour la défense des libertés individuelles
- 33. Association Tunisienne des Femmes Démocrates
- 34. Centre d'action pour le développement Ma'an / Palestine
- 35. Alrowwad Cultural and Arts Society Camp de réfugiés d'Aida Bethléem Palestine
- 36. Société du chêne / Jordanie
- 37. Association des femmes travailleuses/Jordanie
- 38. Association du Réseau Culturel International pour la Palestine
- 39. Association de la diaspora palestinienne / Suède
- 40. Association des martyrs palestiniens / Liban
- 41. Société palestinienne pour la communication sociale Ajyal/Liban





























- 42. Association Culturelle et Sociale Al-Qods / Liban
- 43. Association libanaise de soutien au boycott
- 44. Association libanaise des juristes démocrates
- 45. Association des travailleuses palestiniennes pour le développement
- 46. Association des femmes pour le développement et le développement des femmes/Yémen
- 47. Association pour le Centre de Développement des Femmes Palestiniennes / Palestine
- 48. Association marocaine en France
- 49. Association Marocaine des Droits de l'Homme
- 50.L'Association Marocaine des Femmes Progressistes
- 51. Association marocaine pour l'élimination des violences faites aux femmes
- 52. Association Forum Culturel Universitaire / Liban
- 53. Association du Forum économique et social pour les femmes / Jordanie
- 54. Association mauritanienne pour la promotion des droits
- 55. Association mauritanienne des droits de l'homme
- 56.Organisation des femmes arabes-Jordanie
- 57. Association Ana Insan pour les droits des personnes handicapées / Jordanie
- 58. Association pour le développement des femmes rurales / Palestine
- 59. Société Jothor pour les droits de l'homme-Jordanie
- 60. Association des Ponts Citoyens/Tunisie
- 61. Association Rasid pour les droits de l'homme / Liban
- 62. Association des femmes Roaa-Jordanie
- 63. Réseau de femmes pour le soutien aux femmes/Jordanie
- 64. Association Chamoua pour l'égalité/Maroc
- 65. Association de l'Institut de solidarité des femmes jordaniennes
- 66. Association Forum d'Orient pour la liberté et la paix
- 67. Amman Forum for Human Rights Association/Jordanie





























- 68. Association des femmes de Jérusalem / Liban
- 69. Protéger les défenseurs des droits humains dans le monde/France
- 70.La Campagne internationale pour mettre fin au siège du Yémen
- 71. Campagne de boycott / Palestine
- 72. Ligue tunisienne pour la tolérance
- 73.La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
- 74. Association des femmes chefs de famille de Mauritanie
- 75. Irakien Ligue des formateurs des droits de l'homme
- 76. Pionniers de la liberté pour la formation à l'intégrité et aux droits de l'homme / Jordanie
- 77.Le Réseau jordanien pour les droits de l'homme (comprend 11 organisations de défense des droits de l'homme)
- 78.Le Réseau Démocratique Marocain de Solidarité avec les Peuples (comprend 38 Commission)
- 79.Le réseau arabe des formateurs des droits de l'homme
- 80. Réseau des femmes pour la paix et la sécurité (Yémen)
- 81. Réseau des Volontaires pour le Développement et les Droits Humains
- 82.Le Réseau national syrien pour la paix civile et la sécurité communautaire.
- 83. Espace Marocain des Droits de l'Homme
- 84. Filastiniyat / Palestine
- 85. Fédération des tunisiens pour la citoyenneté entre les deux rives
- 86.La Fédération syrienne des organisations et organismes de défense des droits de l'homme
- 87. Fédération Marocaine des Droits de l'Homme
- 88.Commissions pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (LDH)
- 89. Comités de travail dans les camps / Liban





























- 90.Commission des libertés publiques et des droits de l'homme / Barreau palestinien
- 91. Commission médicale syrienne/Paris
- 92. Commission Arabe des Droits Humains
- 93.Le Comité kurde des droits de l'homme en Syrie (A Rasid).
- 94.Le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie
- 95. Initiative européenne pour les droits des prisonniers palestiniens / Pays-Bas
- 96. Initiative palestinienne pour approfondir le dialogue mondial et la démocratie-MIFTAH
- 97. Initiative des femmes avocates égyptiennes
- 98. Conseil mondial des droits et libertés
- 99. Conseil des relations internationales / Palestine
- 100. Avocats pour la justice /Yémen
- 101. Avocats Sans Frontières/Yémen
- 102. École démocratique/Yémen
- 103. Observatoire international pour la documentation des violations des droits de l'homme / Argentine
- 104. L'Observatoire Arabe des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté/Liban
- 105. French Observatory for Human Rights/Paris
- 106. Centre des médias des droits de l'homme et de la démocratie «SHAL'Alliance
- 107. Centre Africain d'Etudes et de Médias / Mauritanie
- 108. Centre contre la torture de Bahreïn / Bahreïn
- 109. Centre d'études et de recherche Al-Badeel/Jordanie
- 110. Arab House Center for Research and Studies / Egypte
- 111. Centre d'études sur les femmes/Palestine
- 112. Centre pour la défense des libertés et des droits civils "Hurriyat" / Palestine
- 113. Le Centre Palestinien pour l'Indépendance du Pouvoir Judiciaire et des Avocats "Musawa"





























- 114. Centre palestinien pour les questions de paix et de démocratie
- 115. Centre Phenix d'études économiques et informatiques/Jordanie
- 116. Centre pour le droit international humanitaire et les droits de l'homme/Yémen
- 117. Centre d'aide juridique et des droits de l'homme de Jérusalem/Palestine
- 118. Centre d'initiative stratégique Palestine/Malaisie
- 119. Centre d'aide et de conseil juridiques pour femmes/Palestine
- 120. Le Centre néerlandais yéménite pour la défense des droits et des libertés
- 121. Centre Jothor pour les droits de l'homme/ Jordanie
- 122. Centre des droits de l'homme pour la mémoire et les archives/Maroc
- 123. Centre pour la protection et la liberté des journalistes/Jordanie
- 124. Centre de Damas pour les études théoriques et civiles
- 125. Adalah Center for Human Rights Studies/Jordanie
- 126. Amman Centre d'études sur les droits de l'homme (ACHRS)
- 127. Centre Eye of Humanity pour les droits et le développement / Yémen
- 128. Centre métropolitain de défense des droits des journalistes/ Irak
- 129. Institut Scandinave des Droits de l'Homme/Genève
- 130. Institut international pour la paix, la justice et les droits de l'homme/Genève
- 131. Forum de dialogue pour le développement et les droits de l'homme / Egypte
- 132. Le Forum Démocratique Palestinien en Europe
- 133. Le Forum Culturel et Juridique de la Jeunesse à l'Observatoire Arabe / Liban
- 134. Forum de Houran pour la citoyenneté/Syrie
- 135. Forum économique et social des femmes/Jordanie
- 136. Forum de Bahreïn pour les droits de l'homme
- 137. Forum du Renouveau pour la Pensée Citoyenne et Démocratique / Tunisie
- 138. Forum Soeurs arabe des droits de l'homme (Yémen)
- 139. Le Forum civil au Soudan (qui comprend 54 organisations de la société civile) / Soudan
- 140. Forum marocain pour la vérité et l'équité





























- 141. Organisation des personnes à double handicap/Yémen
- 142. Organisation Africaine de Surveillance des Droits de l'Homme/Maroc
- 143. Organisation académique libyenne
- 144. Organisation tunisienne contre la torture
- 145. Organisation d'études et d'information sur le genre / Irak
- 146. Organisation pour la défense des prisonniers d'opinion en Syrie Rawanga
- 147. Organisation internationale des droits de l'homme et du droit international / Norvèg
- 148. L'Organisation arabe des droits de l'homme en Syrie
- 149. L'Organisation kurde pour les droits de l'homme en Syrie (DAD)
- 150. Organisation égyptienne des droits de l'homme
- 151. Organisation nationale des droits de l'homme en Syrie
- 152. Organisation yéménite pour le dialogue des religions et des cultures
- 153. Organisation yéménite pour l'action humanitaire / Yémen
- 154. Freedom House Organisation pour défendre les droits humains et combattre l'esclavage et ses vestiges/ Mauritanie
- 155. ORGANISATION POURLES LIBERTÉS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION-OLIE-HATIM/ MAROC
- 156. Organisation des droits de l'homme en Syrie Maf
- 157. Organisation des jeunes du désert pour le développement et les droits de l'homme / Libye
- 158. Martyr de la Liberté Nabil Barakati Organisation : Mémoire et Wafa/Tunisie
- 159. Organisation yéménite pour les droits de la défense et les libertés démocratiques
- 160. Fondation Al-Haq pour la liberté d'opinion et d'expression et les droits de l'homme/Égypte
- 161. La Fondation du Moyen-Orient pour le développement et les droits de l'homme (Yémen)





























- 162. Fondation Addameer pour les droits de l'homme/Palestine
- 163. Fondation Addameer pour la prise en charge des prisonniers/Palestine
- 164. La Fondation arabe pour soutenir la société civile et les droits de l'homme / Égypte
- 165. La Fondation égyptienne pour l'avancement des conditions de l'enfance/Égypte
- 166. Fondation nationale de lutte contre la traite des êtres humains/Yémen
- 167. Fondation des jeunes pour le développement communautaire / Yémen
- 168. Future Partners Foundation for Development and Human Rights Yémen
- 169. Fondation Mada pour les Droits de l'Homme / Irak
- 170. Comité de coordination des ONG yéménites pour les droits de l'enfant / Yémen
- 171. Commission marocaine des droits de l'homme
- 172. La Commission Marocaine d'Appui aux Questions de la Nation









































